



Accident de travail

Par Ophelia911

Bonsoir, je suis contractuelle mi-temps mais chaque mois je fais des heures complémentaires ce qui me fait un salaire à plein temps. Depuis deux ans et demi. J'ai eu un accident de travail le 3 mars et j'ai repris le travail le 17 mai. Mon employeur m'a indemnisé du 3 mars au 1er mai puis vu que je suis contractuelle depuis moins de trois ans, la sécurité sociale m'a indemnisée du 2 mai au 16 mai. La sécurité sociale m'a plus indemnisée que mon employeur car ils se sont basés sur le dernier mois travaillé donc sur des horaires à temps plein alors que mon employeur c'est basé sur mon mi-temps. Je me suis donc un peu plus renseigné et me suis aperçu que la sécurité sociale avait versé à mon employeur une indemnité quasiment égale à un salaire complet pour les mois de mars et avril, mais mon employeur ne m'a remboursé que la moitié. Est-ce légal ou doivent ils me verser le reste de l'argent qu'ils ont perçu? Je vous remercie par avance de vos réponses.